

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

"VINCIT CONCORDIA FRATRUM."

Vol. II No 9

Montréal, Octobre 1896

50 cts par an

Membre Honoraire

Sir Adolphe Chapleau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, a été admis, par le vote unanime et aux applaudissements des fondateurs et des délégués, membre honoraire de l'Alliance Nationale pendant la session du Conseil Général.

C'est un grand honneur pour l'Alliance Nationale, honneur dont elle ressent tout le prix. Les conseils que Sir Adolphe Chapleau a bien voulu nous donner lors de sa visite à ce moment, l'importance du discours qu'il a prononcé au Monument National à notre concert du 31 août dernier, prouvaient que nous avions rencontré toutes ses sympathies et que notre œuvre répondait aux intimes pensées de son cœur.

Nous en avons, par sa demande d'admission comme membre honoraire, une nouvelle et touchante preuve.

L'Alliance Nationale a eu la satisfaction de se recruter en dehors des partis et comprend parmi ses membres des notabilités appartenant à toutes les opinions. Elle à l'honneur de compter, pour ne prendre qu'un exemple, l'honorable M. Geoffrion, député de Verchères, et l'honorable Landry, sénateur, qui, sur le terrain neutre de la bienfaisance, associent leurs efforts pour le plus grand bien de tous.

C'est dans cette pensée d'union qu'elle s'applaudit de voir Sir Adolphe Chapleau, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, au nombre de ses membres honoraires. Son admirable discours, dont nous publions quelques extraits aujourd'hui, contient d'utiles et patriotiques conseils dont nous pouvons tous faire un utile profit. Aussi, recommandons nous instamment à nos lecteurs d'en méditer les nobles aspirations dont la réalisation serait si précieuse pour la classe des travailleurs en tous pays.

Nos Pompiers

L'Alliance Nationale a pris une vive part au deuil général qui a frappé Montréal après l'épouvantable incendie de la rue St-Pierre dans lequel trois de nos vaillants pompiers ont perdu la vie. Montréal a le droit d'être fière de l'admirable dévouement de son corps de pompiers; toujours on les trouve pleins de courage et d'entrain pour voler au secours de leurs concitoyens. Chaque jour—car les incendies sont malheureusement trop nombreux ici,—ils bravent la mort qui les guette et qui parvient quelquefois à saisir sa proie; c'est ainsi que, sur leur livre d'or, les pompiers peuvent inscrire les noms de MM. Laporte, Charpentier et King.

Puissent aussi les malheureux blessés appartenant au même corps des pompiers si cruellement éprouvé, se rétablir promptement.

Honneur à ces braves! Ils sont mort victimes du devoir, c'est un titre glorieux légué à leurs enfants. Puisse la charité des habitants de cette ville adoucir les regrets de leurs familles éplorées!

Le Czar à Paris

Nous ne voulons pas passer sous silence les fêtes inoubliables que Paris vient de faire à l'Empereur et l'Impératrice de Russie.

L'Alliance Nationale qui a inscrit en tête de ses statuts l'obligation de conserver et de développer l'usage de la langue française, est trop de cœur avec tout ce qui arrive d'heureux à la France pour ne pas s'associer à l'enthousiasme dont la réception du Czar et de la Czarine a été l'occasion à Paris. Nous résumons en quelques mots rapides ces fêtes qui, pendant trois jours, ont surréprouvé la population de cette ville, doublée de plus de moitié par les curieux arrivés de

tous les points du territoire de la République. C'est à Cherbourg que l'Empereur et l'Impératrice de Russie sont arrivés le 5 octobre. Le Président de la République s'était porté au devant d'eux, accompagné des présidents du Sénat et de la Chambre des Députés, de Mr Méline, président du Conseil, et d'un certain nombre de ministres.

Une escadre imposante, formée d'une partie des cuirassés de la flotte, escortait le yacht impérial. L'Empereur a passé en revue les navires français et est monté à bord du *Hoche*, portant le pavillon amiral. C'était une fête militaire où la Marine présentait ses hommages à l'auguste visiteur.

L'arrivée du Czar et la Czarine à Paris, le 6 octobre au matin, a été saluée par la population de cette ville avec un enthousiasme qui tenait du délire. Il est difficile de se figurer l'éclat des décorations qui ornaient toutes les rues de Paris, surtout cette magnifique avenue des Champs Elysés, débordant d'une foule qu'on n'avait jamais vu aussi grande. Tous les beaux hôtels qui bordent l'avenue, luxueusement et magnifiquement ornés de drapeaux, de pylônes, dressant fièrement leurs faisceaux aux couleurs russes et françaises à plus de 25 mètres de hauteur, présentaient un spectacle inoubliable.

La bonne grâce de l'Empereur et de l'Impératrice, ont immédiatement gagné les sympathies de la foule. C'est au milieu des vivats répétés, que les Souverains russes ont gagné l'ambassade, devenu pour un instant le Palais Impérial. Nous ne nous étendrons pas sur le détail de toutes ces fêtes réglées par le Protocole, heure par heure, et ne laissant pas que d'imposer une sérieuse fatigue aux nobles hôtes de la France.

Nous tenons à signaler l'événement le plus important qui a marqué cette première journée à Paris : c'est le toast du président de la République saluant, au diner de l'Elysée, le Monarque Russe et sa charmante compagne. A ce toast qui, naturellement, faisait allusion aux liens d'union et de confiance mutuelle qui existent entre la France et la Russie, le Czar a répondu en affirmant combien pour lui ces liens étaient précieux et quelle garantie d'une politique pacifique ils donnaient à l'Europe. Cette affirmation sortie de la bouche impériale avec une pareille netteté était bien de nature à ne plus laisser aucun doute sur l'existence de cette alliance franco-russe dont il a été tant parlé. De plus, elle donnait à ces fêtes, par la bonne grâce et le charme exquis des

Souverains russes, un caractère d'intimité qui les réhaussait au suprême degré.

La représentation de gala qui avait lieu à l'Opéra le même soir a été pour le Czar une magnifique terminaison de son entrée triomphale et les splendides illuminations qui faisaient de Paris à proprement parler un *centre de lumières*, ajoutaient encore un nouvel éclat à ces démonstrations.

La journée du lendemain, 7 octobre, consacrée à la visite des principaux monuments, de la grande ville, n'a été qu'un long cri d'acclamation sur le parcours du cortège impérial. A Notre-Dame, le Czar, reçu par le cardinal Richard, a pu se convaincre de la majesté des temples élevés en ce pays à la gloire de Dieu.

Il a successivement visité le Palais de justice, le Panthéon, salué la tombe de Carnot, qui avait, avec Alexandre III, père de l'auguste visiteur, jeté les premières assises de l'alliance franco-russe ; l'Hôtel des Invalides où il se trouvait en présence du tombeau du plus grand homme des temps modernes, Napoléon Ier ; puis l'Académie, qui, avec ses talents littéraires, lui offrait une réunion de célébrités universelles ; enfin l'Hôtel de Ville de Paris, où le conseil municipal lui adressait une bienvenue courtoise. La soirée était occupée par une représentation de demi-gala au Théâtre Français donnant, avec les admirables acteurs de cette incomparable compagnie, un spectacle qui a fort intéressé les visiteurs impériaux. Dans la même journée, le Czar posait la première pierre du pont Alexandre III, qui doit relier les Champs-Elysés à l'Esplanade des Invalides et créer une avenue merveilleuse pour la prochaine Exposition de 1900.

Le lendemain, après avoir vu les richesses du musée du Louvre, l'Empereur et l'Impératrice partaient pour Versailles où les attendait un accueil non moins chaleureux que celui qu'ils avaient reçu à Paris. L'ancien palais des rois avait retrouvé pour un instant à cette occasion son ancienne splendeur. Avec tous ses généraux chamarrés de croix, surchargés d'or, avec cette Impératrice, ces dames d'honneurs en robe de cour, on se serait cru au temps de Louis XIV.

Les illuminations du Parc, le soir, ont continué un moment cette illusion, mais le rêve a pris fin avec le départ de l'Empereur et de la Czarine pour Châlons.

C'était la dernière étape : là se trouvaient réunis plus de 100,000 hommes pour la grande revue qui a eu lieu le 9 octobre, dans les vastes plaines qui entourent cette ville ;

la revue a été splendide et de nouveau le Czar, en levant son verre en l'honneur de l'armée française, a tenu à affirmer l'union sympathique qui régnaient entre les troupes de la Russie et de la France. Le soir même le cortège impérial quittait le sol français se rendant à Darmstadt dans la famille de la Czarine.

A Cherbourg, il avait vu la marine française ; à Paris, c'était le peuple français qui lui témoignait par ses acclamations sans fin, la plus cordiale et la plus empressée des bienvenues ; à Châlons, c'était l'armée française qui dans un silence solennel, lui affirmait ses sentiments de confiance dans l'avenir.

Le Czar avait ainsi, dans ces quelques journées, vu sur quel allié il pouvait compter.

L'Alliance Nationale

Extrait du discours de Sir A. Chapleau au Monument National

LA NATIONALITÉ CANADIENNE

“Pourquoi votre “Alliance” est-elle vraiment “nationale”, si ce n'est parce qu'elle est essentiellement canadienne ? Je crois avoir dit quelque part, dans un de mes discours, il y a douze ou quinze ans, que “français et catholique” étaient vraiment les noms de baptême de la famille canadienne. Dans cette famille, si vivace et si pleine d'avenir, nous sommes — que l'on me permette l'expression — “les enfants du premier lit”. Nos frères canadiens, venus après nous dans la famille, ont toute notre estime et toute notre affection, de même que la seconde mère-patrie que nous avons eue, il y a quel que cent cinquante ans, a tout notre respect et notre loyale fidélité. Tous ces enfants, que la Providence a réunis sur une même terre, dans une même demeure comme nation, doivent rivaliser de zèle et d'efforts pour l'accomplissement de l'ultime destinée du Canada : l'unification patriotique de leurs sentiments, de leurs ambitions, de leurs traditions, pour le succès de l'œuvre commune. Et, je l'ai, je crois, encore dit ailleurs, les deux races qui forment le Canada ont assez de vertu et de courage, assez de noble sang dans les veines, assez de gloire dans leurs traditions, pour fonder, sur ce continent où la destinée les a fait naître, un empire qui devra compter dans l'histoire future de la grande famille humaine.

“Il n'y a que des utopistes ou des esprits chagrins qui puissent s'inquiéter du sort de la nationalité canadienne, si elle reste nuancée dans sa composition par les différentes origines et croyances des populations dont elle est formée. Le rayon de lumière qui traverse l'espace est de toute force et de toute pureté, en

dépôt des couleurs variées que le prisme nous y laisse voir et qui sont, de fait, essentiellement de sa nature. Le monde est-il moins beau, moins harmonieux, moins fidèle dans sa course et moins fécond dans sa production, par suite de l'éternelle variété de ses éléments, de ses aspects, et des êtres qui l'habitent ? Le Canada n'a pas à se plaindre ni à se consoler, s'il ne fait qu'imiter les œuvres les plus complètes et les plus parfaites de la nature. Restons donc fidèlement attachés à nos origines ; gardons les traits qui nous distinguent, le caractère et les qualités que nous ont légués nos ancêtres, et nous n'en ferons pas moins œuvre utile et bienfaisante pour l'accomplissement de nos destinées.

“Ce noble sentiment n'est-il pas, du reste, passé dans le langage, puisque l'on dit d'une individualité vigoureuse et puissante : “Il est de race ?”

“Je m'énorgueilliss avec vous de ma nationalité. Je serais un indigne, si je n'en étais pas fier ; je serais un traître, si je la reniais ; et la noble Souveraine qui nous régit si glorieusement, refuserait son estime et sa considération à celui qui pourrait mériter ce titre déshonorant.

ACTION SOCIALE DE L'ALLIANCE NATIONALE

“L'œuvre qui vous réunit ce soir en est une qui prouve votre ferme désir de contribuer pour votre part, au bien, au progrès, à la glorification de la patrie. L'union fraternelle, l'amélioration matérielle et morale par l'éducation, le bon exemple, l'encouragement dans le travail et dans le succès, la consolation dans l'adversité et dans la maladie, c'est-à-dire le partage de la coupe bénie de l'amour et de la charité, n'est-ce pas la quintessence du patriotisme, la plus haute manifestation du civisme national ?

“Votre pensée mérite l'éloge de tous, votre travail invite l'aide, de quelque source qu'elle puisse provenir ; votre succès mérite autant les acclamations qui l'accueillent qu'il justifie l'émulation qu'il crée parmi ceux avec lesquels vous vivez.

“N'allez pas croire que je vous contredise quand vous me dites, comme un éloge, que j'ai toujours compté parmi les défenseurs les plus énergiques des classes ouvrières et laborieuses que j'ai été le partisan zélé des sociétés de bienfaisance, et que j'ai prêché, comme une doctrine destinée à maintenir, j'allais dire, à sauver la société, la bienveillance et l'assistance des classes fortunées envers les soldats du travail. Je n'ai jamais trouvé d'inspiration plus belle, de conviction plus profonde, de parole plus vibrante, que dans les occasions où j'ai prêché la gloire du travail, la noblesse de l'ouvrier consciencieux et courageux, et la touchante sympathie que méritent ces dignes représentants de l'homme, dont le poète a dit que c'était :

“... Un dieu tombé qui se souvient des cieux”.

“J'ai toujours considéré comme un devoir sacré de l'homme politique, vraiment digne de ce grand sacer-

doce qu'est l'enseignement et la direction des masses, de proclamer bien haut les droits du peuple et des classes travaillantes, pour trouver ainsi le droit incontesté de vivre à ce peuple, à cette armée de travailleurs, ses obligations et ses devoirs. Et j'ai la grande satisfaction de pouvoir me rendre ce témoignage, que j'ai toujours trouvé dans le peuple ouvrier, un ami sincère et loyal, comme j'ai voulu qu'il trouvât en moi un défenseur vaillant et dévoué.

“ On a dit, on a écrit que le peuple était un “ animal ingrat ”. Ceux qui ont dit ces choses, ou qui ont été cause qu'on les écrive, ont calomnié le peuple. Ou ils ne le connaissent pas, ou ils l'avaient gâté, en le cajolant pour le tromper. Car le peuple déteste surtout ceux qui l'adulent, ce qui est une lâcheté, et ceux qui le trompent, ce qui est pis encore. Que l'on ait dit que ce peuple avait la mémoire longue et la vengeance terrible, cela est vrai : ce qui prouve que le peuple est confiant, et que l'abus de confiance mérite le pire châtement. La confiance est une plante délicate, qui pousse difficilement et lentement, mais qui ne renait jamais dans un sol qui l'a laissé périr.

“ Vous avez droit, aujourd'hui, à la confiance populaire, et vous aurez droit à la gratitude populaire quand vous aurez complété votre œuvre. Je dis “ complété ”, je devrais dire : quand vous l'aurez placée sur assises solides, car il n'y a pas de limites à l'agrandissement de cette œuvre dans l'avenir. Vous cherchez à résoudre, ou, du moins, vous voulez aider à résoudre le problème le plus difficile et le plus maaçant qui se soit jamais posé aux pouvoirs publics.”

A travers les Auteurs Célèbres

LES LABOUREURS.

Je marchais sur la lisière d'un champ que des paysans étaient en train de préparer pour la semence prochaine. Le paysage était vaste, et encadrait de grandes lignes de verdure, un peu rougie aux approches de l'automne, ce large terrain d'un brun vigoureux, où des pluies récentes avaient laissé, dans quelques sillons, des lignes d'eau que le soleil faisait briller comme de minces filets d'argent. La journée était claire et tiède, et la terre, fraîchement ouverte par le tranchant des charrues, exhalait une vapeur légère.

Dans le haut du champ, un vieillard poussait gravement son aréau de forme antique, traîné par des bœufs tranquilles à la robe d'un jaune pâle, véritables patriarches de la prairie, hauts de taille, un peu maigres, les cornes longues et rabattues, de ces vieux travailleurs qu'une longue habitude a rendus frères, comme on les appelle dans nos cam-

pagnes, et qui, privés l'un de l'autre se refusent au travail avec un nouveau compagnon et se laissent mourir de chagrin.

Le vieux laboureur travaillait lentement, en silence, sans efforts inutiles. Son docile attelage ne se pressait pas plus que lui ; mais, grâce à la continuité d'un ladeur sans distraction et d'une dépense de forces éprouvées et soutenues, son sillon était aussi vite creusé que celui de son fils, qui menait, à quelque distance, quatre bœufs moins robustes, dans une veine de terre plus forte et plus pierreuse.

Mais ce qui attira ensuite mon attention était véritablement un beau spectacle, un noble sujet pour un peintre. A l'autre extrémité de la plaine labourable, un jeune homme de bonne mine conduisait un attelage magnifique : quatre paires de jeunes animaux à robe sombre mêlée de noir fauve à reflets de feu, avec ces têtes courtes et frisées qui sentent encore le taureau sauvage, ces gros yeux farouches, ces mouvements brusques, ce travail nerveux et saccadé qui s'irrite encore du joug et de l'aiguillon, et n'obéit qu'en frémissant de colère à la domidation nouvellement imposée. C'est ce qu'on appelle des bœufs fraîchement liés. L'homme qui les gouvernait avait à défricher un coin naguère abandonné au pâturage et rempli de souches séculaires, travail d'athlète auquel suffisaient à peine son énergie, sa jeunesse et ses huit animaux quasi indomptés.

Un enfant de six à sept ans marchait dans le sillon parallèle à la charrue, et piquait le flanc des bœufs avec une gaule longue et légère armée d'un aiguillon peu acéré. Les fiers animaux frémissaient sous la petite main de l'enfant, faisant grincer les jougs et les courroies liés à leur front en imprimant au timon de violentes secousses. Lorsqu'une racine arrêta le soc, le laboureur cria d'une voix puissante, appelant chaque bête par son nom, mais plutôt pour calmer que pour exciter ; car les bœufs, irrités par cette brusque résistance, bondissaient, creusaient la terre de leurs larges pieds fourchus, et se seraient jetés de l'autre côté emportant l'aréau à travers champs, si, de la voix, de l'aiguillon, le jeune homme n'eut maintenu les quatre premiers, tandis que l'enfant gouvernait les autres. Il criait aussi, le pauvre, d'une voix qu'il voulait rendre terrible et qui restait douce comme sa figure angélique. Tout cela était beau de force ou de grâce : le paysage, l'homme, les taureaux, sous le joug ; et malgré cette lutte puissante, où la terre était

vaincue, il y avait un sentiment de douceur et de calme profond qui planait sur toutes choses. Quand l'obstacle était surmonté et que l'attelage reprenait sa marche égale et solennelle, le laboureur, dont la feinte violence n'était qu'un exercice de vigueur et une dépense d'activité, reprenait tout à coup la sérénité des âmes simples et jetait un regard de contentement paternel sur son enfant, qui se retournait pour lui sourire.

(DE LAMARTINE.)

Lettre à une éplorée

Cachez vos pleurs, madame, et votre épéale,
Si vous voulez — mais là, sincèrement, —
Que le bon Dieu calme votre tourment ;
Ne chantez plus la romance du *Saule*.

C'est la coutume aux dames de la Gaule
D'avoir le cœur en plein déchirement
Et de rogner trop court sur le vêtement :
Leur deuil n'est triste, hélas ! que de son rôle.

Donc, il faudrait qu'un ange vint des cieux
Pour étancher les pleurs de vos beaux yeux,
Et vous brillez un peu plus qu'une étoile..

Dame, Dieu fit les anges, s'il vous plaît,
Pour admirer la beauté qui se voile
Et consoler la douleur qui se tait.

LOUIS VEUILLOT.

Deux Portraits

BUGEAUD ET LAMORICIÈRE

« Nous les avons vus ensemble, Bugeaud et Lamoricière, pendant huit années, ces deux capitaines que la France pleure encore, et dont les noms se sont trouvés sur tant de lèvres, comme pour opposer leur ombre à l'ennemi, aux époques de nos luttes et de nos désastres. Nous les avons vus luttant d'intelligence, d'énergie, de valeur, de gloire, de dévouement, d'amour pour toi, ô terre algérienne ! car si tu nommais l'un ton père, l'autre pouvait à bon droit se dire ton fils, ayant reçu sur ton sol tous les honneurs de sa vie ! Jamais on ne vit deux hommes moins semblables briller d'un égal éclat ; mais jamais on n'en vit de plus dignes de cet éclat même. L'un touchant presque à la vieillesse, ayant lentement gravi les degrés des honneurs militaires, presque obscur encore, malgré des services d'un demi-siècle, au moment où il

va révéler les grandes vertus de l'homme de guerre ; l'autre, favori de la fortune, trouvant à chaque pas une nouvelle occasion de gloire, et courant, plutôt qu'il n'avance, jusqu'au sommet de la hiérarchie ; l'un, fortement nourri par l'expérience et par l'étude, ne laissant rien au hasard, disant volontiers, avec nos anciens capitaines, qu'il faut craindre l'ennemi de loin, pour ne pas le craindre de près et calculant si bien ses coups qu'il n'en manque jamais un seul ; l'autre bouillant du feu de sa jeunesse, se fiant aux éclairs d'une intelligence toujours en éveil, à cet instinct qui, dans la guerre, fait les hommes de génie, et triomphant de tous les périls où il se jette, à force de ressources, de volonté, de courage ; l'un, ménageant ses troupes ; l'autre, les rendant, par son exemple, capables d'affronter toutes les fatigues ; le premier, juste, humain même envers les vaincus, toutes les fois que le permettent les lois impérieuses de la défense, mais voulant les contenir par la force et par la crainte ; le second, les aimant et voulant gagner leurs cœurs par les bienfaits et par la confiance, missionnaire, si je l'ose dire, d'une si noble cause, et à force de foi dans son œuvre, la réalisant dans ses zouaves ; et pour que rien ne manque à tant de contrastes, le maréchal, de grande stature, ferme encore sous ses cheveux blancs, gardant la gravité de son rang et de son âge, marchant, au milieu de son armée, entouré de respect ; le général, petit, actif, alerte, bannissant toute gênante étiquette, et, la chéchia rouge sur la tête, à la main son bâton légendaire, enthousiasmant ses soldats par son humeur guerrière et par les éclairs de gloire qui, dans les combats, sortaient de ses yeux. Tous deux intrépides dans le péril, tous deux types de l'honneur, de la loyauté, de la droiture, de l'intégrité militaires : tous dévoués à l'Algérie non moins qu'à l'armée, et comprenant que les travaux de la paix doivent succéder sans retard à ceux de la guerre, mais ici se séparant encore : Bugeaud ayant plus de foi dans la discipline et dans la main de l'Etat, Lamoricière croyant plus à la fécondité d'une libre initiative ; l'un et l'autre, sans avoir vu leur œuvre achevée, quittant le théâtre de leurs travaux et de leur gloire, le premier, pour mourir bientôt, en chrétien, au milieu des déchirements de la patrie ; le second, pour terminer, avant l'âge, par un noble sacrifice et par une fin héroïque, une vie si noblement commencée.....

CARDINAL LAVIGERIE.

L'Alliance Nationale

PUBLIÉ PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
L' "ALLIANCE NATIONALE"

A MONTREAL

76 Rue St-Jacques

B. P. Boîte 2172

MONTREAL, OCTOBRE 1896

AVIS

1o Les secrétaires doivent nous transmettre la liste d'adresse des membres de leurs cercles, en y inscrivant les noms par ordre alphabétique, s'ils ne l'ont pas déjà fait. De même pour les additions et corrections à y faire; indiquant dans ce dernier cas, l'adresse précédente et la nouvelle adresse.

2o Les cercles qui ont élu de nouveaux trésoriers ou sec.-financiers, doivent nous faire parvenir *immédiatement* les actes de cautionnement de ces officiers. (Art. 142, 145, 163 et 164, et Formule No 14).

3o. Les contributions doivent être payées *avant le 1er jour* du mois pour lequel elles sont dues;—un membre est suspendu, s'il a négligé de s'acquitter pendant deux mois.—Il peut être réintégré sans aucun frais dans les 30 premiers jours de sa suspension en s'acquittant et produisant une demande selon la formule No 9. Ce délai écoulé, il lui faut subir l'examen médical. (Art. 355, 356, etc.)

4o Les chèques transmis au Sec.-Gén. doivent être faits payables à "l'ordre de la Banque Jacques-Cartier, pour dépôt au crédit de l'Alliance Nationale." (Art. 218.)

5o Les sec.-financiers ne peuvent pas nous transmettre d'acomptes sur le montant des contributions dues par un membre. La remise doit comprendre l'arriéré de contribution et *cette du mois courant*. (Art. 196).

NOTES EDITORIALES

Nos sincères félicitations à nos confrères du Cercle Hochelaga pour son esprit d'initiative et l'entrain avec lequel ils poursuivent leur marche au premier rang.

La vie est un voyage que nous poursuivons avec des compagnons. Voyageons autant que possible à frais communs, en nous aidant mutuellement, en nous soutenant dans passages dangereux, en réunissant nos ressources et nos efforts.

Nous reproduisons dans une autre colonne, cette partie de la Lettre Circulaire du Président Général, en date du 15 décembre dernier, qui traite des conditions auxquelles la

bannière qu'il a présentée aux Cercles de la Société pourra être gagnée.

Nous publions aujourd'hui différents renseignements importants que le défaut d'espace à notre disposition dans les numéros précédents de la Revue nous a forcé à ajourner jusqu'à ce jour. Nous sommes encore obligé, à notre grand regret, pour la même raison de retarder davantage la publication de plusieurs documents également importants.

Le Cercle Jeanne d'Arc auquel la bannière du Président Général a été adjudgée après le concours terminé le 30 juin dernier sera-t-il encore victorieux à la fin du présent concours, au premier juillet prochain? C'est une question qui pique un peu notre curiosité. D'aucuns prétendent que d'autres Cercles se sont aussi posés la même question, et que ce n'est pas par pure curiosité.

Nous avons été heureux d'apprendre la nomination de M. l'abbé Bourassa, notre ancien aumônier qui est toujours si sympathique à notre œuvre, comme secrétaire de l'Université Laval et comme professeur titulaire d'éloquence française à la même Université. Nul n'avait plus de droit à cette position importante et n'était mieux préparé pas ses études et l'étendue de ses connaissances à les remplir dignement.

L'Union St-Joseph de Montréal a fait récemment dans ses salles de la rue Ste-Catherine, un très joli bazar, qui a eu, comme on devait s'y attendre, un succès complet. Nous l'en félicitons très sincèrement et faisons des vœux pour que les recettes soient des plus élevées. Pendant le cours de ce bazar il y eu plusieurs banquets organisés par les soins des sociétés de bienfaisance de cette ville. L'Alliance Nationale a fait avec la Société des Artisans un banquet qui a été couronné de succès. Selon l'usage, des discours ont été prononcés en cette occasion faisant ressortir les bienfaits de la mutualité et félicitant l'Union St-Joseph, pour le bien qu'elle a accompli depuis sa fondation. MM. Laporte, Président-Général, Décarry, Vice-Président Général, l'échevin J. R. Savignac, et le Docteur Daigle, ont répondu au nom de l'Alliance Nationale à diverses santés portées à ce banquet et l'on fait aux applaudissements unanimes de l'assistance.

Juste Témoignage de Reconnaissance

La résolution suivante que nous n'avons pu reproduire plus tôt, faute d'espace, et adoptée à l'assemblée régulière de septembre du Bureau Exécutif, peut se dispenser de commentaires. Elle exprime non seulement les sentiments des membres de l'Exécutif, mais ceux de tous les membres de l'Alliance Nationale.

Le Bureau a l'unanimité des voix proclamé la proposition suivante soumise par M. L. J. D. Papineau, appuyé par M. A. St-Cyr.

"Les membres du Bureau Exécutif prient le Président Général de croire qu'ils ont toujours hautement apprécié les nombreux et importants services qu'il a rendus à l'Alliance Nationale, et ils se font un plaisir et un devoir de reconnaître qu'il a contribué plus que tout autre à lui assurer la place exceptionnellement avantageuse qu'elle occupe dans la mutualité canadienne-française.

"Ils sont heureux de prendre occasion du nouveau gage qu'il vient de donner de son dévouement inaltérable aux intérêts de la société, en offrant à titre gracieux la magnifique bannière adjudgée au Cercle Jeanne d'Arc, dans le dernier concours, pour lui témoigner leurs sentiments de vive gratitude pour la part proéminente qu'il a prise à son organisation et à son administration et pour les nobles exemples de désintéressement et de patriotisme qu'il n'a cessé de donner à ses collègues de l'Exécutif et à ses confrères de l'Alliance Nationale."

La Bannière du Président Général

Ce qui suit est extrait de la lettre circulaire, dans laquelle le Président Général fait don de la bannière qui est en jeu dans le présent concours :

"Laissez-moi, en terminant, Messieurs et chers confrères, vous exprimer toute ma reconnaissance pour tout ce que vous avez fait dans l'intérêt commun, et permettez-moi, dans le but de répondre à votre zèle, d'offrir aux Cercles de l'Alliance Nationale, une bannière qui proclamera d'une manière éclatante le mérite exceptionnel des Cercles auxquels elle sera attribuée et transmise d'année en année. Je crois qu'un témoignage de cette nature est légitimement dû aux Cercles qui se distinguent davantage. Mais il est juste de reconnaître que la constance dans l'effort mérite une preuve de gratitude encore plus grande. A cette fin, j'entends que cette bannière soit acquise d'une manière définitive au Cercle qui aura été victorieux dans ces concours pendant deux années consécutives.

"Afin de prévenir tout malentendu, cette bannière sera adjudgée d'après les règles suivantes :

"1. Le premier concours comprendra les membres

admis du premier décembre 1895 au 30 juin 1896. Le deuxième concours commencera le premier juillet 1896, pour se terminer au 30 juin 1897. Les concours subséquents (s'il y a lieu), commenceront au premier juillet de chaque année pour se terminer au 30 juin de l'année suivante, jusqu'à ce qu'un Cercle ait été victorieux pendant deux années consécutives.

"2. Cette bannière sera transmise en parfait ordre, par le Cercle qui en aura la possession, conformément à la décision du Bureau Exécutif, après le quinze juillet de chaque année, au Cercle qui aura le plus augmenté le nombre de ses membres participants en règle dans le concours terminé le 30 juin précédent.

"3. Les membres admis dans un Cercle en vertu d'une lettre de sortie, ou de l'admission dans son sein d'un Cercle en voie d'organisation ou déjà organisé, ainsi que les fondateurs du Cercle, ne seront pas comptés dans le calcul des membres admis."

Les Propositions du Comité d'Initiative

Dans le dernier numéro de notre Revue, nous annoncions à nos lecteurs, que nous résumerions quelques rapports des Comités tenus pendant la Session et spécialement les propositions faites par le Comité d'Initiative. Nous venons tenir notre promesse.

Ce Comité a travaillé avec un zèle dont nous voulons à nouveau féliciter tous ses membres. Ceci ne surprendra personne, quand on saura qu'il est composé de M. l'abbé Lepailleur, curé du Maisonneuve, du Dr Daigle, de MM. C. N. Gauvreau, N. P. ; J. E. Valois, N. P., et D. Lemay.

D'abord le Comité a proposé à la Convention d'approuver les suggestions faites par le Président Général dans son rapport, suggestions tendant à insister près de pouvoirs publics et notamment de nos législateurs, pour obtenir des lois efficaces pour la protection des Sociétés de bienfaisance et de secours mutuels.

Nous avons déjà dans notre Revue insister sur le pressant besoin qu'on éprouvait au Canada, de règles bien définies et de précautions bien arrêtées pour ne pas laisser s'établir, sans une surveillance sévère, sans un contrôle exact, certaines entreprises créées dans un but de spéculation, ou n'offrant au point de vue financier qu'une sécurité très relative. La petite épargne populaire doit être protégée et défendue contre des promesses fallacieuses. C'est surtout dans ce but qu'il faut une législation très ferme, tout en ne froissant pas les sentiments de liberté, chers, nous le savons tous, au cœur du Canadien-français. A cet égard, comme le dit si bien le rapport du Président, l'état actuel de notre législation *laisse beaucoup à désirer* et si les réformes demandées étaient accomplies, il n'est pas douteux un ins-

tant, que nous verrions nos sociétés de bienfaisance et de secours mutuels, du moins celles qui présentent des garanties incontestables de solidité, prendre un essor considérable et ce serait un avantage dont bénéficieraient, dans une large mesure, toutes nos sociétés de bienfaisance. La petite épargne notamment ne pourrait qu'y gagner.

La Convention, à l'unanimité, a adopté cette proposition et décidé de porter la question devant le Congrès des Sociétés de Bienfaisance et devant le Parlement.

Le Comité d'Initiative a proposé, en second lieu, de mettre à l'étude, devant le Congrès des Sociétés de Bienfaisance, la question fort importante du droit pour les mineurs de disposer des bénéfices que leur assurent ces sociétés.

Cette question qui touche au droit civil a un certain intérêt, selon la solution qui lui sera donnée. Il est évident, en effet, que si les mineurs ont ce droit exceptionnel de pouvoir disposer de ces bénéfices, une telle faveur doit encourager l'adhésion des mineurs dans nos Sociétés.

Le Conseil d'Initiative a proposé également à la Convention, de faire tous ses efforts, et d'user de toute son influence, afin de trouver pour les membres de la Société, qui n'ont pas de travail et qui par la même sont réduits à un chômage forcé, les moyens de subvenir honorablement à leur existence.

Il estime que c'est un devoir au point de vue chrétien pour les sociétés comme l'Alliance Nationale, de s'efforcer de venir ainsi à l'aide de ses membres sans ressources. Dans ce but, il propose d'inscrire à l'ordre du jour de chaque réunion des Cercles les demandes et les offres d'emploi qui lui seront adressées. En réalité, c'est un bureau de placement qu'il s'agit de créer dans l'intérêt de nos sociétaires. Nous reviendrons plus tard sur ce point, en expliquant en détail par quelle voie nous croyons qu'il est facile de mettre à exécution la sage pensée du Comité d'Initiative.

Le Comité d'Initiative recommande pour développer l'influence de l'Alliance Nationale de fonder des cercles de jeunes gens. Sur ce point encore, il nous semble avoir grandement raison. Il convient de préparer les générations nouvelles à cette forme spéciale de la charité et rien ne peut être plus favorable pour les classes laborieuses que le développement de sociétés semblables à la nôtre. Ce sont les jeunes qui peuvent le mieux aider à ce mouvement; ils ont l'entrain,

l'ardeur, l'exubérance même qui dans les œuvres de prosélytisme, devient une vertu.

Ils ne sont point encore désillusionnés et ils conservent la foi dans l'influence de leur action, ce qui est le moyen le plus propre à en assurer le résultat heureux; aussi pensons-nous, qu'à cet égard, il y a lieu de réfléchir d'une façon très sérieuse sur ce projet. Nous avons, du reste, un exemple sous les yeux et cet exemple est des plus encourageants. C'est celui que nous donne le Cercle Jeanne d'Arc dont nous parlions récemment. Le Docteur Daigle a fait à ce sujet un discours plein d'apropos et de vérité. Nous n'en attendions pas moins de lui, qui a si bien payé de sa personne et affirmé, comme a dit le poète, que pour les jeunes

« La valeur n'attend pas le nombre des années. »

Enfin le Comité d'Initiative pour encourager le développement de l'instruction de la langue française a pensé, qu'il serait possible de créer un concours entre diverses écoles où l'on donnerait un prix à celle de ces écoles qui montreraient le plus de succès et d'empressement dans l'enseignement de la langue française.

Nous estimons encore que l'on doit par là, avant qu'il soit longtemps, créer un courant favorable, qui donnera de bons résultats.

Le Comité d'Initiative n'a pas arrêté d'une manière définitive, les voies et moyens pour parvenir à l'établissement de ce concours. En principe, il a admis cette idée, reportant à une époque ultérieure la fixation du programme à suivre pour l'organisation de ces concours.

Toutes les propositions du Comité d'Initiative que nous venons d'énumérer ont été adoptées à l'unanimité par la Convention, après une discussion générale qui a été des plus intéressantes, discussion à laquelle a pris part notamment M. l'abbé Le Pailleur, curé de Maisonneuve, dont les avis fort sages ont été religieusement écoutés et le plus souvent suivis.

Il y eut encore un certain nombre de suggestions présentées par le même Comité, mais ces suggestions ayant trait à des questions d'administration intérieure, il ne nous semble pas nécessaire de les rapporter ici.

Comme on le voit, le Comité d'Initiative a bien rempli la mission qui lui avait été confiée et nous devons remercier ses membres d'avoir si bien compris leur rôle, et de s'en être acquitté avec tant de zèle et de dévouement.

RAPPORT DU PRESIDENT-GENERAL

Suite.

PLACEMENTS

La question du placement des fonds de la Société est aussi une des questions importantes dont vous aurez à vous occuper. J'invite plus particulièrement le comité de finances à prendre connaissance des actes de notre administration sous ce rapport. Je suis convaincu qu'il trouvera que le Bureau Exécutif a agi avec prudence et avec sagesse dans les transactions qu'il a conclues à ce sujet, en vue de nous assurer un rendement plus rémunérateur pour notre capital.

CAISSE DES MALADES

Il vous sera soumis un état de la situation des Caisses des Malades des Cercles qui nous ont transmis leurs rapports en temps utile. Cet état fait voir que sur un effectif de 2,472 membres, il y avait dans ces Cercles 1,911 membres inscrits à la Caisse des Malades au premier juin dernier, et que les recettes réalisées par ces caisses depuis leur fondation représentent une somme totale de \$18,768.33. Elles ont payé en bénéfices dans le même intervalle une somme totale de \$8,098.59 et il était dû \$138.00 pour indemnité de maladies courantes, ce qui laissait disponible, comme réserve, une somme de \$10,537.4.

Ainsi, comme vous le voyez, la situation financière des Caisses des Malades est excellente et ces Caisses ont accumulé une réserve très importante et surtout très nécessaire.

Cela est dû sans doute à ce que les Cercles en général, tout en se montrant généreux pour leurs membres malades et en les payant libéralement ce qui leur était dû, ont surveillé l'administration pour empêcher la perpétration des abus.

AMENDEMENTS

Le Secrétaire déposera sur le bureau, dans quelques instants, des projets de modifications aux statuts de la Société. Au nombre des modifications proposées, il en est plusieurs qui ne concernent que des corrections de termes et des questions de détails administratifs peu importants; mais il en est d'autres, et notamment le projet No 1 concernant la Caisse des Malades, et le projet No 2, qui demandent de votre part une attention plus sérieuse.

J'ai foi que vous apporterez, dans l'étude et la décision de ces questions, la prudence et la sagesse que l'Alliance est en droit d'attendre de vous, et que vous ne perdrez pas de vue l'intérêt général de la Société que vous avez aujourd'hui la mission de promouvoir et de défendre.

CHARTRE FÉDÉRALE

Le Conseil Général, à sa Session 1894, a manifesté le désir que nous demandions au Parlement Fédéral, une Charte qui nous permette d'étendre le cercle de nos opérations aux différentes Provinces du Dominion. Accédant à ce vœu du Conseil Général, nous avons soumis au Parlement, à sa Session 1895, un projet de loi à cet effet. Plusieurs autres sociétés du genre de la nôtre se sont adressées en même temps au Parlement pour obtenir des privilèges identiques.

Les compagnies d'assurances, fortement intéressées à ce que ces sociétés ne prennent pas de développement, leur ont fait, devant le Parlement, une opposition effrénée et qui a partiellement réussi. La Session était très avancée, et comme la charte que l'on a voulu nous accorder aurait eu pour effet de nous priver des avantages de celle que nous avons obtenue de la Législature de la Province de Québec, nous avons cru qu'il était préférable de retirer le projet de loi pour le moment.

Nous en avons agi ainsi, d'abord parce que ces privilèges que nous tenons de la Législature de notre Province nous sont précieux, et en second lieu parce qu'à la suite des discussions très habilement soutenues par notre aviseur légal, M. S. Beaudin, le

comité a reconnu par ses principaux membres qu'une loi général devrait être adoptée pour la régie des sociétés de secours mutuels, comme il en existe déjà une pour la régie des compagnies d'assurances.

Tous les amis sincères de la Mutualité verraient avec plaisir et avec reconnaissance la promulgation de lois efficaces pour la protection des sociétés de bienfaisance et des mutualistes. C'est une question qui s'impose à l'attention de nos législateurs qui doivent veiller sans cependant trop gêner la liberté d'initiative individuelle à ce que le public, qui n'a pas le temps d'étudier sérieusement cette question, ne soit pas exposé à voir ses économies sombrer dans des entreprises parfois créés pour des fins de spéculations, ou sur des bases peu solides. La petite épargne populaire doit être protégée et l'état actuel de notre Législation laisse beaucoup à désirer sous ce rapport.

Les fondateurs de notre Société se sont appliqués, en préparant les statuts, à lui donner une base financière solide. Ils ne se sont pas arrêtés à faire des promesses irréfléchies et alléchantes, sans s'occuper des responsabilités du lendemain.

L'expérience nous démontre que les sociétés de secours mutuels, sous certain rapport, sont comme les individus, et que, comme eux, ils doivent prévoir pour les besoins du vieil âge. C'est, du reste, ce que nous enseigne l'expérience des sociétés qui ont vieilli et qui ont plus de charges à supporter que les sociétés dont l'ensemble de l'effectif est composé de membres encore jeunes. Au fur et à mesure que le nombre des vieux sociétaires s'accroît dans une société, les chiffres et la proportion des décès sur les survies augmentent; et plus les besoins d'un capital de réserve se font sentir pour ne pas rendre les charges qui pèsent sur les épaules des membres insupportables, et pour ne pas, par contre-coup, en chasser les jeunes générations.

L'accumulation d'un capital de réserve est indubitablement la première condition pour assurer la perpétuité d'une association comme la nôtre.

Lorsque nous avons fondé l'Alliance Nationale, nous nous sommes inspirés de ces principes pour établir des taux de contributions suffisants pour permettre d'accumuler un capital de réserve plutôt que de viser à nous créer une popularité de faux aloi, en établissant des contributions insuffisantes pour répondre à nos besoins.

Aussi, comme vous le voyez, nous avons au 30 juin dernier, dans un espace de trois ans, accumulé un capital de réserve de plus de \$50,000.00 dans notre Caisse de Dotation, et de \$10,500.00 dans nos Caisses des Malades.

Cette question de l'accumulation d'un capital de réserve agite maintenant l'opinion des mutualistes de la Province. Et l'Alliance Nationale a droit de réclamer l'honneur d'avoir introduit la première dans la Mutualité Canadienne Française une solution à cette question. Tous les hommes d'expérience dans les sociétés de secours mutuels reconnaissent aujourd'hui que ce principe doit être la base de nos institutions mutualistes. Et le Congrès des Sociétés de Secours Mutuels Catholiques, tenu à Trois-Rivières le premier juillet dernier, a été unanime à proclamer que l'accumulation d'un fort capital de réserve est une des conditions essentielles à la vie d'une société.

Vous avez compris cela, et c'est probablement une des principales raisons qui vous induit à nous donner votre adhésion sincère et active. Nous continuerons à accumuler des économies et à les faire fructifier en placements avantageux et nous assurerons par là à l'Alliance Nationale une perpétuelle prospérité.

Et maintenant, avant de terminer ce rapport, laissez-moi vous dire combien ma tâche m'a été facilitée par le zèle assidu de tous les membres du Bureau Exécutif, à quelques degrés qu'ils appartiennent, mais permettez-moi de mentionner les noms de MM. A. C. Decary, S. Beaudin, Aviseur-Légal, L. J. D. Papineau, Secrétaire-Général, T. Cypihot, Médecin en Chef et A. St-Cyr, Trésorier-Général, qui ont plus particulièrement contribué par la nature de leur fonctions et les services rendus, à sa bonne administration. Je ne saurais leur en être trop reconnaissant et leur dois des félicitations publiques. Ces fonctions, en effet, sont loin d'être une sinécure pour l'homme de cœur qui comprend sa mission. Il faut un dévouement de tous les instants, une attention soutenue pour opérer tout le bien désirable, et une véritable amour du sacrifice dans l'intérêt général de l'œuvre. Oui, tous les membres de ce bureau sont des hommes de profonde expérience,

versés dans ces questions complexes de mutualité et animés surtout du plus vif désintéressement. A eux donc, merci du fond du cœur. Je ne dois pas oublier dans ces remerciements les officiers de nos Cercles ; c'est à eux qu'est dévolu le soin de maintenir l'ardeur et l'entrain qui font les sociétés vivaces. L'Alliance Nationale, sous ce rapport, n'a rien à envier aux sociétés sœurs ; elle aurait même quelques droits à se placer dans une situation à part. L'honneur en revient à nos officiers des Cercles, et je suis heureux d'être l'interprète de l'Alliance Nationale à ce sujet. N'oublions pas encore d'adresser au clergé, qui nous a été si sympathique pour la fondation de nos Cercles, l'expression de notre reconnaissance.

Nous avons fait de notre mieux, nous nous sommes maintenus, non seulement dans la lettre, mais surtout dans l'esprit de nos règlements ; nous croyons pouvoir nous rendre cette justice que dans toutes les mesures prises par notre Société, nous n'avons jamais été guidés que par un sentiment d'intérêt général pour l'Alliance Nationale. Le succès a répondu à nos efforts ; soyons prudents, et continuons notre œuvre dans le même esprit de charité et de bienfaisance. J'ajouterai encore avec la même foi dans notre nationalité ; car nous nous ne séparons jamais dans notre idée cette grande question qui nous tient tant au cœur. L'Alliance Nationale a une noble devise. Sachons la porter haut et nous ne faillirons pas à notre tâche.

H. LAPORTE,

Président-Général.

A TRAVERS LES CERCLES

CERCLE ST-LUC.

A l'occasion du premier anniversaire de la fondation du Cercle St-Luc, le Docteur Bêlique, notre nouveau membre du Bureau Exécutif, aidé d'un comité d'organisation, avait préparé un concert, qui a eu lieu mardi, le 13 de ce mois, à la salle municipale de Magog.

Ce comité d'organisation était composé du Dr. A. G. H. Bêlique, et de MM. A. L. Desève, président du Cercle, A. H. Garneau, Sec.-Arch., H. Jasmin, N. P. Sec.-Fin., et Ls. Lapointe, un autre compatriote qui s'est créé une situation enviable.

Cette soirée comprenait une assistance nombreuse. On y remarquait toute la société de cette ville, parmi laquelle beaucoup de dames qui étaient venues embellir par leur présence cet intéressant concert.

Ajoutons de suite qu'au point de vue musical cette soirée n'a rien laissé à désirer et que les artistes amateurs, qui se sont fait entendre, méritaient à juste titre les applaudissements dont ils ont été l'objet.

Le programme musical a été exécuté dans l'ordre suivant :

Ouverture.—Fanfare Memphremagog, sous la direction de M. H. Jasmin, N.P.

Le Réveil au Camp.—Quatuor vocal.

Air varié.—Solo de Contre-basse, A. H. Garneau.

L'Avocat à deux francs l'heure.—Opérette—MM. H. Jasmin, S. F. ; A. H. Garneau, S. A. ; E. E. Gauvin, T. ; A. Marchand, et J. Gauvin.

Cavatine.—pour baryton, O. Lépine.

Les Chants Canadiens de Gagnon.—Quatuor.

Accompagnement.—Mmd. J. B. Charron.

La seconde partie de cette soirée a été occupée par le discours de monsieur Décary, notre Vice-Président Général, qui après avoir remercié les dames de leur assistance et avoir félicité le Dr. Bêlique de sa nomination comme membre du Bureau Exécutif, a fait ressortir la situation exceptionnellement florissante de l'Alliance Nationale, signalé ses progrès continus et montrer les grands avantages qu'elle assure à ses membres.

M. Papineau, Secrétaire-Général, qui accompagnait M. Décary a aussi félicité le Cercle St-Luc de ses

succès et de la nomination de M. Bêlique comme membre du Bureau Exécutif.

Il a démontré que les sociétés de bienfaisance ne sont pas de simples assurances ; qu'elles ont un but plus élevé de charité, d'éducation morale et de paix sociale, et qu'à ces divers titres le prêtre et la religion y ont leur place marquée.

Il insiste sur l'idée nationale, démontrant que les canadiens français ont besoin de s'unir, de se grouper dans leurs institutions de secours mutuels qui seront toujours par l'union intime de leurs membres et de leurs familles un boulevard contre l'anglicisation que l'on cherche à nous imposer par des voies détournées.

Il s'est aussi appliqué à faire voir la nécessité pour nos sociétés de bienfaisance, d'accumuler un capital de réserve pour pouvoir faire face, plus tard, aux besoins plus considérables que la vieillesse de leur membres leur imposera fatalement.

Le docteur Bêlique, après avoir remercié Messieurs Décary et Papineau, profite de la réunion pour inviter les personnes présentes à entrer dans l'Alliance Nationale, en résumant, par quelques paroles bien senties, les avantages matériels et moraux qu'ils pourraient en retirer.

Cette soirée qui, sous tous les rapports, a, comme nous l'avons dit en commençant, été un vrai succès, a en outre fourni aux délégués de l'Exécutif une excellente occasion de faire connaissance avec leurs confrères du Cercle St-Luc, qui se proposent de travailler plus énergiquement que jamais au développement de leur Cercle et à la prospérité de l'Alliance Nationale.

CERCLE HOCHELAGA.

Il est jeune et vigoureux, le Cercle Hochealga, et on y fait bien les choses. Aussi, s'est-il créé une situation tout-à-fait enviable, bien qu'il ait à peine deux ans et demi d'existence. C'est qu'il possède à sa tête un homme d'action et un mutualiste de plus actif. Nous avons nommé le Dr J. H. Garceau, noblement secondé par des officiers dévoués, compétents et pleins de zèle.

Il nous suffira de mentionner MM. Dignard, Desjardins, Charretier, Patenaude, Lamber, Chagnon, — et il en est d'autres dont les noms nous échappent dans le moment—pour faire comprendre à nos con-

frères qu'avec de semblables éléments, le Cercle ait eu l'ambition de prendre place au premier rang parmi ses émules. Nous ne doutons pas qu'il y parvienne à courte échéance, surtout si nous pouvons en juger par le résultat de la dernière assemblée, à laquelle il a inscrit vingt membres nouveaux à son actif.

Nous nous faisons un plaisir de lui offrir nos félicitations pour ce brillant fait d'armes, et comme le disait si bien notre confrère M. A. C. Décary, le Vice-Président Général, qui assistait à la réception de ces membres, les succès toujours grandissants du Cercle sont une garantie de sa prospérité future.

Non seulement le Cercle Hochelaga progresse en nombre et voit ses finances dans un état prospère, mais il a décidé de s'installer plus confortablement dans une autre salle pour tenir ses séances. Et à cette occasion, de concert avec la Cour Hochelaga des Forestiers Catholiques, il a pris le parti d'organiser un grand banquet. Un comité d'organisation composé de membres des deux sociétés a été formé et s'est mis résolument à l'œuvre. Au-delà de 450 billets sont déjà placés, et tout fait présager pour ce banquet un succès éclatant.

Les membres du Cercle Hochelaga méritent à plus d'un titre nos plus sincères félicitations.

Nous ne doutons pas que dans l'avenir comme dans le présent, ils sauront correspondre aux efforts de leurs officiers qui veulent le progrès de la société et le bien général de leurs confrères. Ils savent que l'union fait la force, et aujourd'hui plus que jamais, ils disent d'un commun accord : — En avant ! toujours en avant !

CONDOLÉANCES

CERCLE SALABERRY, No 34.

A une réunion spéciale de ce Cercle, tenue le cinq septembre, les résolutions suivantes furent adoptées.

Résolu—Que les membres du Cercle Salaberrys No 34, de l'Alliance Nationale, regrettent la perte qu'ils viennent de subir par la mort de leur confrère Dosithee Dumouchel, arrivée le deux de ce mois, et ils offrent à la famille éplorée du défunt leurs plus sincères condoléances.

Que copie des présentes soit adressée à la famille et publiée dans la Revue Mensuelle de la Société de l'Alliance Nationale.

CERCLE JEANNE D'ARC, No 53.

La résolution suivante proposée par MM. C. Z. Lanctot et J. A. Rice a été adoptée à l'unanimité par le Cercle.

Les membres du Cercle Jeanne d'Arc, No 53, ont appris avec un vif regret, la mort de M. Téléphore Dépatie, père de M. T. Dépatie et oncle de M. J. E. Dépatie, tous deux officiers du Cercle, et prient la famille éplorée d'agréer leur sincères condoleance.

ACCUSÉ DE RECEPTION

On nous communique la lettre suivante pour publication :

M. L. J. D. Papineau, Ecr.

Secrétaire-Général de l'Alliance Nationale, Montréal.

Cher Monsieur,

J'accuse réception d'un chèque au montant de \$500.00, signé par H. Laporte, Président-Général et vous comme Secrétaire-Général de l'Alliance Nationale pour bénéfice d'invalides. — Je vous remercie bien sin-

cièrement pour l'empressement que la Société a déployé pour régler ma réclamation. Etant atteint d'une maladie réputée mortelle par les médecins et ne pouvant par mon travail pourvoir à la subsistance de ma famille, je m'estime bien heureux d'appartenir à une Société de secours mutuels qui, par la sagesse et la prudence de ses statuts et règlements, pourvoit à l'assistance de ses membres, même de leur vivant, lorsque le malheur les frappe.

Je souhaite ardemment que tous les canadiens-français fassent partie de l'Alliance Nationale, dans l'intérêt de leur famille et de la société en général.

En vous offrant de nouveau M. le Secrétaire-Général, mes remerciements, je vous prie d'accepter, comme représentant l'Alliance Nationale, l'expression de ma vive reconnaissance pour le prompt règlement de ma réclamation.

Votre tout dévoué,

URGEL RAINVILLE.

St-Jacques de l'Achigan, 28 octobre 1896.

PARTIE OFFICIELLE

ETAT FINANCIER

Au 31 juillet et au 31 août 1896

CAISSE DE DOTATION

Juillet

RECETTES

Balance au 30 Juin 1896	\$51,579.49
Produit des Contributions de Juillet 1896.....	3,259.68
	<hr/>
	\$54,839.17

DÉBOURSÉS

Par bénéficiaires de feu Louis Bougie	\$ 1,000.00
Par Caisse Générale, 5%.....	162.98
Par Balance au 31 juillet 1896	53,676.19
	<hr/>
	\$54,839.17

AOÛT

RECETTES

Balance au 31 Juillet 1896.....	\$53,676.19
Produit des Contributions d'AOÛT 1896.....	3,204.57
	<hr/>
	\$56,880.76

DÉBOURSÉS

Par Caisse Générale, 5%.....	\$ 160.23
Par balance au 31 AOÛT 1896...	56,720.53
	<hr/>
	\$56,880.76

RÉSUMÉ

Caisse Dotation. Excédant des recettes sur les déboursés.....	\$56,720.53
Caisse Générale. Excédant des recettes sur les déboursés.....	456.59
	<u>\$57,177.12</u>

PLACEMENTS DE FONDS.

Fabrique.....	\$ 5,700.00
Municipalité Scolaire.....	10,000.00
Prêts hypothécaires.....	35,200.00
La Banque Jacques-Cartier.....	5,836.87
En mains.....	489.41
	<u>\$57,226.28</u>

Cercles, etc.—Excédant des surplus sur les déficits de remises effectuées..... 49.16

\$57,177.12

En foi de quoi j'ai signé,

L. J. D. PAPINEAU,
Sec.-Gén.

NOMINATIONS

SUBSTITUTS

Le Président Général a nommé comme ses substituts auprès des cercles ci-après dénommés, les confrères dont les noms suivent : MM. O. E. Talbot, M. P., auprès du Cercle Notre Dame de Lourdes ; C. A. Mercier, auprès du Cercle Montmagny ; L. J. Trudeau, M.D., auprès du Cercle St-Rémi ; Cyrille Bourgeois, auprès du Cercle St-Cyprien et J. E. Poy, N.P., auprès du Cercle Lévis.

MÉDECINS-EXAMINATEURS

Le Médecin en Chef a ratifié la nomination faite par les Cercles ci-après, des médecins-examineurs suivants : MM. N. F. Belleau, auprès du Cercle Notre Dame de Lourdes ; J. G. Paradis, auprès du Cercle Montmagny ; L. J. Trudeau, auprès du Cercle St-Rémi ; S. Dérome, auprès du Cercle St-Cyprien ; P. H. Bédard, auprès du Cercle Champlain ; Ph. Lord, auprès du Cercle Lévis.

CAUTIONNEMENTS D'OFFICIERS

Le Président Général a accepté les cautionnements donnés en faveur du Conseil Général par les secrétaires-financiers et les trésoriers ci-après mentionnés, cautionnements approuvés par les Cercles aux dates suivantes :

Titulaires.	Fonctions.	Cercles.	⊘	Approuvé par Cercles.
J. B. Lefebvre..	Trésorier	Ste-Thérèse..	27	7 juin 96
J. F. F. Boulais.	Sec.-Fin.	St-Bernard ..	103	8 juin 96
J. O'Donoghue	Trésorier	Ville-Marie ..	5	23 juin 96
P. L. Sawyer ..	Sec.-Fin.	" ..	5	23 juin 96
P. L. Gadoury..	Trésorier	Ste-Elisabeth	19	30 juin 96
A. D. Dugal ..	"	N.D. de		
A. Caron	"	Lourdes	104	7 juillet 96
C. A. Mercier ..	Sec.-Fin.	Montmagny..	105	9 juillet 96
L. P. Lazure....	Trésorier	" ..	9	juillet 96
Moïse Corneli-	"	St-Rémi.....	106	16 juillet 96
hier.....	Sec.-Fin.	" ..		
J. A. Galibois..	Trésorier	N.-D. des	16	juillet 96
J. E. Maréille..	Sec.-Fin.	Victoires	94	20 août 96
J. C. Blouin ..	"	St-André....	14	4 oct. 1896
J. E. Labadie...	Trésorier	Lévis.....	109	6 oct. 1896
" ..	"	" ..	6	oct. 1896

MORTALITÉ

No 21.—H. RACINE, 19 ans, admis dans le Cercle St-Valier, No 20, le 30 Janvier 1895, est décédé de phtisie pulmonaire aigüe le 15 Avril 1896. Bénéficiaires, Pierre Racine, son père, Marguerite Canac dit Marquis, sa mère, \$1,000.00.

No 22.—LOUIS BOUGIS, 28 ans, admis dans le Cercle Hochelaga, No 29, le 14 mars 1893, est décédé de Phtisie coliquative le 23 mai 1896. Bénéficiaires, Anna Gagnon, son épouse, Lina Léger, sa mère, \$1,000.00.

Cartes de cercles

No 1—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal
Substitut du Prés.-Gén., J. P. Marion, N. P., 334 rue Richmond ; Prés., J. B. A. Martin, 331 Richmond ; Sec.-Arch., O. Bourdon, 201 Versailles ; Sec.-Fin., C. Dallaire, 2579 Notre-Dame ; Exm., G. E. Larin 232 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mercredis, sous-sol église St-Joseph.

No 2—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde
S. P. G., H. Monette, 186^{1/2} Quesnel ; Prés., Alex. Monthriand, 345 Delisle ; Sec.-Arch., E. A. Grisé, 198 Richelieu ; Sec.-Fin., S. Legault, 164 Quesnel ; Méd.-Exm., J. U. Lalonde, 3156 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, 8 hrs p. m., 45 Vinet.

No 3—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois
S. P. G., J. Deslauriers ; Prés., Alexis Doutre ; Sec.-Arch., P. Parent ; Sec.-Fin., André Leduc, jr ; Méd.-Exm., A. T. Côté. Réunions, 2e et 4e lundis, rue Ellice.

No 4—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier
S. P. G., Benj. Lefebvre ; Prés., J. B. Lefebvre ; Sec.-Arch. Rémi Décaray ; Sec.-Fin., Gervais Décaray ; Méd.-Exm., P. A. Va lois (Lachine). Réunions, 2e vendredi, école Dorval.

No 5—CERCLE VILLE-MARIE, Montréal
S. P. G., F. X. Chadillon, 28 Dominion, Ste-Cunégonde ; Prés., Raoul Tourangeau, 26 Annie, St Henri ; Sec.-Arch., J. N. Marcell, 1149 St-Jacques ; Sec.-Fin., Joseph Sawyer, 4057 St-Antoine, Westmount ; Méd.-Exm., S. J. Girard, 387 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mardis, Bâtisse Banque des Marchands d'Halifax, coin des Seigneurs et Notre-Dame.

No 6—SACRE-CŒUR, Montréal
S. P. G., A. C. Dionne, 243 Lafontaine ; Prés., M. Ferras, 483e Dorchester ; Sec.-Arch., A. Jolicœur, 1088 Ontario ; Sec.-Fin., E. Bouthiller, 200 Amherst ; Méd.-Exm., L. J. Barolet, 1260 Ontario. Réunions, 2e et 4e mercredis, sous-sol église Sacré-Cœur.

No 7—CERCLE STE-ANNE DE BELLEVUE
S. P. G., Am. Chauvet ; prés., Ls. Michaud ; sec.-arch., M. G. Bezner ; sec.-fin., A. Lamarche ; méd.-exm., L. N. F. Cypriot. Réunions, 3e mercredis, 7 1/2 p. m., salle M. C. Bezner.

No 8—CERCLE ST-PIERRE, Montréal
S. P. G., G. Brouillette, 106a Visitation ; prés., J. E. Clément, 383 Berri ; Sec.-Arch., T. Bénard, 1062 St-André ; Sec.-Fin., J. A. Migneault, 97 Roy ; Méd.-Exm., F. Jeannotte, 205 Visitation. Réunions, salle Gareau, 119 Maisonneuve 2e et 4e mardis.

- No 9—CERCLE STE-GENEVIEVE**, Co Jacques-Cartier
S. P. G., Rvd J. Mallette; prés., J. B. Meloche; sec.-arch.,
Z. St-Pierre; sec.-fin., T. St-Pierre; méd.-exam., D. Ladouceur.
Réunions, 1er mercredi, à 7 heures p. m., salle J. B. Meloche.
- No 10—CERCLE ST-CHARLES**, Montréal
S. P. G., L. N. Delorme, M. D., 347 Centre; Prés., Ov. Corbeil
191 Centre; Sec.-Arch., N. Belisle, 12 Chateauguy; Sec.-Fin.,
Chs Duquette, 210 Centre; Méd.-Exm., F. X. Gagnier, 308
Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle St-Charles, rue Island.
- No 12—CERCLE ST-HENRI**, Cité de St-Henri
S. P. G., H. Dorion, Banque Jacques-Cartier; Prés., W. Blain
chard, 136 Ste-Émilie; Sec.-Arch., J. E. Ferras, 17 Agnès; Sec.-
Fin., P. G. Poirier, 206 St-Ferdinand; Méd.-Exm., J. O. A.
Archambault, 257 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, sous-
sol du Collège St-Henri, No 1 St-Pierre.
- No 14—CERCLE ST-ANDRÉ**, Acton Vale, Co. Bagot
S. P. G., J. E. Mareille; Prés., L. Bourgeois; Sec.-Arch., J. M.
Bordua; Sec.-Fin., J. E. Marcellé; Méd.-Exm., F. H. Daigneault.
Réunions, 1er et 3e dimanches, 7 hrs p. m., Hôtel de
Ville.
- No 16—CERCLE ST-MEDARD**, Coteau, Co Soulanges
Rvd. J. A. Lippé, S. P. G.; Prés., Pierr. Doucet; Sec.-Arch.,
H. R. Smith; Sec.-Fin., L. A. Duménil; Méd.-Exm., J. C. Prieur.
Réunions, 4e vendredi chez M. P. Doucet.
- No 17—CERCLE JOLIETTE**, Joliette
S. P. G., A. Fontaine; Prés., P. Chevalier; Sec.-Arch., J. P.
L. Ducharme; Sec.-Fin., J. A. Guibault; Méd.-Exm., J. C. Ber-
nard. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle de l'Institut.
- No 19—CERCLE STE-ELISABETH**, Ste-Elisabeth
S. P. G., R. H. Beaulieu; prés., J. A. M. Gadoury; sec.-arch.,
Eug. Lavallée; sec.-fin., J. N. E. Gélinas; méd.-exam., J. A.
Magnan. Réunions, dernier mardi du mois, Ecole du Village.
- No 20—CERCLE ST-VALIER**, Québec
Rvd. J. D. Beaudoin, chapelin, S. P. G., H. Moisan, 578 St-
Valier; Prés., F. Blouin, sr, 67 Boulevard Langelier; Sec.-Arch., F.
Blouin, jr, 563 St-Valier; Sec.-Fin., Alph. Pouliot, 250 St-François;
Méd.-Exm., J. A. Marcoux, 628 St-Valier. Réunions, Salle Moisan
rue St-Valier, 1er et 3e mercredis du mois.
- No 21—CERCLE LAVAL**, Québec
S. P. G., D. E. Fournier, 253 St-Joseph; prés., Jean Patoine,
250 St-Joseph; Sec.-arch., E. Cloutier, 35 St-Jean; Sec.-Fin.,
J. Cloutier, 35 St-Jean; Méd.-Exm., J. Guérard; Réunions,
1er et 3e jeudis à 8 heures p. m., Salle Patoine, 250 St-Joseph.
- No 22—CERCLE ST-STANISLAS**, Co Beauharnois
S. P. G., et S. F., J. T. Mollere; prés., F. Cardinal; sec.-arch.,
Geo. Bériault; méd.-exam., J. B. Jasmu. Assemblées, dernier
vendredi.
- No 24—NOTRE-DAME DE LA GARDE**, I. Perrot, C. Vaudreuil
S. P. G., Rvd. J. M. Duhamel, curé; Prés., A. Lalonde; Sec. Arch.,
W. Pilon; Sec.-Fin., J. Daoust; Méd.-Exm., L. N. F.
Cypriot. Réunions, 3e jeudi du mois, salle Municipale.
- No 25—CERCLE LAROQUE**, Sherbrooke
S. P. G., C. H. Langlois; prés. Rvd. J. A. Lefebvre, curé, Sher-
brooke-Est; Sec.-arch., E. Charretier; Sec.-Fin., T. Bélanger
Méd.-Exm., P. Pelletier. Réunions, 215 rue Wellington.
- No 26—CERCLE ST-LOUIS DE TERREBONNE**
S. P. G., P. Joubert; Prés., J. Ouimet; Sec.-Arch., J. R. Des-
chambault; Sec.-Fin. et Méd.-Ex., Ed. Roy.
- No 27—CERCLE STE-THERESE**, Co Terrebonne
S. P. G., J. A. Monette dit Boismenu; prés., J. A. Duquette;
Sec.-arch., H. Caron; Sec.-Fin., Ovide Forget; Méd.-Exm., S.
Desjardins. Réunions, 1er dimanches, salle I. Mathieu, 3.30 hrs
p. m.
- No 28—CERCLE ST-MARTIN**, St-Martin
S. P. G., G. A. Descaury, Bord à Plouffe; prés., J. L. Allard;
sec.-arch., Jos. Brabant; sec.-fin., P. C. Descotes; méd.-exam.,
A. E. Lecavalier. Réunions, 2e et dernier dimanches du mois à
11½ hrs a. m.
- No 29—CERCLE HOCHELAGA**, Montréal
S. P. G., Marc Trottier, 21 Moreau; prés., J. H. Garceau, 164
Desery; Sec.-Arch., C. Dignard, 208 Desery; Sec.-Fin., W. Des-
jardins, 211 Desery; Méd.-Exm., J. H. Garceau, 168 Desery.
Réunions, 2e et 4e mercredis, école des garçons.
- No 30—CERCLE MASCOUQUE**, Co L'Assomption
Prés.-Hon. Rvd. L. J. Lazon, curé; S. P. G., J. O. Poitras;
Prés., J. I. Brien; Sec.-Arch., J. P. Lamarche; Sec.-Fin., Arth.
Vaillancourt; Méd.-Exm., J. O. Poitras. Réunions, dernier mardi
du mois.
- No 31—CERCLE MONTCALM**, St-Jacques, Co Montcalm
S. P. G., Wm. Lord; prés., A. Dugas; Sec.-arch., M. Granger,
N. P.; Sec.-Fin., A. Melancon; Méd.-Exm., E. G. Courteau;
Réunions, dernier dimanche après vêpres à la salle publique.
- No 32—CERCLE PRINCEVILLE**, Stanfold, Co Archabaska
1er Prés. Hon. Rvd. A. Desaulniers, ptre; 2e Prés. Hon.
Rvd. C. F. Baillargeon; S. P. G., G. P. Nadeau; Prés., F. E.
Poltras; Sec.-arch., C. A. Gauvreau, N. P.; Sec.-Fin., J. Du-
dimanche du mois, drs vpres.
- No 33—CERCLE ST-IGNACE**, Coteau du Lac, Co Soulanges
S. P. G., Nap. St. Amour; Prés., Denis Martin; Sec.-arch., J.
A. Major; Sec.-Fin., Alb. Dauth; Méd.-Exm., Hy. Dauth. Ré-
unions, dernier dimanche du mois, à 3 hr. p. m. Salle publique.
- No 34—CERCLE SALABERRY**, Valleyfield
S. P. G., J. B. R. Laplante; Prés., S. Thibodeau; Sec.-arch.,
Geo. Léger; Sec.-Fin., Henri Lefebvre; Méd.-Exm., J. T. A. Gan-
thier. Réunions, 2e et 4e dimanche, salle Monette, rue Ste-Cécile.
- No 36—CERCLE ST-PAUL**, Co Hochelaga
S. P. G., Ev. Desparois; Prés., M. J. Godin; Sec.-Arch., G. St-
Germain; Sec.-Fin., M. Jodoin; Méd.-Exm., Dr. H. Roy. Réu-
nions, 2e et 4e mardis, sous-sol de l'Eglise.
- No 37—CERCLE CONTRECEUR**, Co Verchères
S. P. G. et éd.-Exm., J. A. Trempe Prés., A. E. Gervais;
Sec.-Arch., Jos. Giard; Sec.-Fin., L. E. Charron. Réunions,
2e et 4e vendredis, manufacture A. E. Gervais.
- No 38—CERCLE STE-JULIENNE**, Co Montcalm
S. P. G., Rv. A. Viau; Prés., A. E. Thibaudeau; Sec.-arch.,
L. Ethier; Sec.-Fin., G. A. Archambault; Méd.-Exm., M. Larose-
de St-Esprit. Réunions, 4e dimanche, bureau d'Enregistrement.
- No 39—CERCLE MASKINONGE**, Maskinongé
S. P. G. et Méd.-Exm., Ls. Th. Caron; Prés., L. G. A. Saucier;
Sec.-Arch., U. Lessard; Sec.-Fin., J. B. Er. Magnan. Réunions,
le dernier mardi du mois, école No 2 du village.
- No 40—CERCLE PAPINEAUVILLE**, Co Ottawa
S. P. G., Henri Bourassa Prés., L. N. Desjardins; Sec.-Arch.,
J. H. A. Lauzon; Sec.-Fin., A. S. Lauzon; Méd.-Exm., Dr. E.
Mackay.
- No 41—CERCLE ST-FELIX**, St-Félix de Valois, Co Joliette
S. P. G., Noé Gravel; Prés. et Méd.-Exm., G. DesRosiers;
Sec.-Arch., H. Ducharme; Sec.-Fin., H. Lavallée. Réunions,
dernier dimanche du mois, chez Dr DesRosiers.
- No 42—CERCLE ST-VINCENT**, Montréal
S. P. G., J. Lespérance, 280 Fullum; prés., J. E. Lachapelle,
N. P., 716 Ste-Catherine; sec.-arch., H. Paquet, 164 Fullum; sec.-
fin., J. A. Berthiaume, 88 Dufresne; méd.-exam., F. Lefils, 751
Ste-Catherine. Réunions, dernier jeudi, salle Frontenac, rue
Notre-Dame.
- No 43—CERCLE ST-LOUIS**, Montréal
S. P. G., Jos. Contant, 1475 Notre-dame prés., Jos. Lambert,
357 Berri; sec.-arch., E. Dumont, 702 Amherst; sec.-fin., G.
Monette, 76 St-Jacques; méd.-exam., G. T. Moreau, 858 St-Denis.
Réunions, 1er et 3e mercredis du mois, No 502 Cadieux.
- No 45—CERCLE STE-MARTINE**, Co Chateauguy
S. P. G., Ed. McGowan; prés., I. Laberge; sec.-arch., A.
McGowan; sec.-fin., H. Prud'homme; méd.-exam., T. A. Demers.
Réunions, dernier samedi du mois.
- No 46—CERCLE RIGAUD**, Co Vaudreuil
S. P. G., J. H. Bastien; prés., Rvd. N. E. Demers, ptre,
curé; Sec.-arch., A. Bélanger; Sec.-Fin., Jules A. Desjardins;
méd.-exam., J. H. Bastien. Réunions, le dernier dimanche du mois,
au bureau de Jules A. Desjardins.
- No 47—ST-EPHREM**, Co Bagot
S. P. G., David Lemay; Prés., A. Gauthier; Sec.-arch., P.
Fafard; Sec.-Fin., D. Chicoine. Réunions, 1er et 3e mercredis,
le soir.
- No 50—ST-GUILLAUME**, Co Yamaska
S. P. G., M. Ovide Marin; prés., J. B. Archambault; sec.-
arch., Z. Bourgogard; sec.-fin., A. J. Allaire; méd.-exam., J. B.
Archambault. Réunions: 3e dimanche, à 7 heures du soir, salle
Millette.
- No 51—CERCLE YAMASKA**, Co Yamaska
S. P. G., E. Roberge; prés., R. P. Parenteau; Sec.-arch.,
Willie Lassalle; Sec.-Fin., Ls. Veronneau, N. P.; Méd.-Exm.,
P. Bergeron. Réunions, le dernier samedi du mois, salle de
M. L. A. Plante.
- No 53—CERCLE JEANNE D'ARC**, Montréal
S. P. G., E. Sauvageau, 1337 Ste-Catherine; prés., J. H. Ha-
melin, 274 St-André; sec.-arch., J. N. Duhamel, 123 Visitation;
sec.-fin., A. Bergeron, 4 Visitation; méd.-exam., C. A. Daigle, 96
Visitation. Réunions, 1er et 3e jundi, Salle St-Pierre, 1079 de
Montigny.